

4. INFORMATIONS PRATIQUES

✓ **MAIRIE** : 03.29.82.49.43

Site : www.mairielesforges.fr

Courriel : accueil@mairielesforges.fr

Ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Mercredi, vendredi et samedi : de 8h30 à 11h30 (fermeture les après-midis)

✓ **AGENCE POSTALE COMMUNALE** : 03.29.33.32.95

Ouverture :

Fermeture le lundi

- Mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 17h30
- Mercredi et samedi : de 8h30 à 11h45



✓ **BIBLIOTHÈQUE** : 10, rue de la Mairie – 03.29.82.49.43 –

Inscription : 5 € (sauf pour les jeunes de moins de 15 ans).

Nous acceptons avec reconnaissance, romans et livres-jeunesse récents (moins de 10 ans)

Ouverture :

- Mardi : de 14h30 à 18h30
- Mercredi : de 10h00 à 12h00



Nouveauté : Heure du conte : **chaque 1^{er} mercredi du mois**

Contact : laforgeauxlivres@gmail.com

✓ **DECHETTERIE LES FORGES** : 06.43.46.11.67

SICOVAD : 03.29.31.33.75 www.sicovad.fr – contact@sicovad.fr

Ouverture : (Fermée les jours fériés et les lundis)

- Mardi, jeudi, vendredi : 13h00 à 18h00
- Mercredi, samedi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 18h00
- Dimanche : 9h00 – 12h00



Rappel :

- **Collecte des ordures ménagères** : Mercredi soir à partir de 18h00
- **Collecte du tri sélectif** : Mardi à partir de 5h00

Pour des raisons de sécurité, la déchetterie de LES FORGES ne peut plus accepter les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets diffus spécifiques (DDS) pouvant contenir des produits chimiques dangereux : (peintures, acides, huiles de vidanges...).

Vous pouvez les déposer à la déchetterie de GOLBEY, ouverte aux mêmes horaires que celle des Forges.

Toute la municipalité et le comité de rédaction vous présentent leurs



LES FORGES



LES FORGES ACTU!

1. INFORMATIONS MUNICIPALES

✓ **ACCUEIL DE LOISIRS D'HIVER** :

organisé du **13 au 17 février 2023**, pour les enfants de 3 à 11 ans.
Renseignements en Mairie – Inscriptions via le logiciel 3 D OUEST



✓ **ATELIERS PÉRISCOLAIRES** :

Tous les mardis et vendredis, après la classe, pour les primaires inscrits régulièrement à la garderie périscolaire, des ateliers sont organisés par les animateurs du périscolaire : Danse et jeux musicaux, jeux de rôle, cuisine, activités manuelles, jeux de société.

A l'avenir, toutes les personnes bénévoles désirant aider à encadrer un atelier sont les bienvenues !

✓ **CONSEIL DES JEUNES** :

A l'aube de 2023, le Conseil des Jeunes a été mis en sommeil. L'appel à candidatures n'a pas été suivi d'effet et le manque de candidats aura eu raison des quelques conseillers restants. Thomas BAROTTE, président du dernier CDJ, regrette ce clap de fin et espère sincèrement que ce conseil renaisse un jour avec de nouveaux jeunes motivés, plein d'enthousiasme et de nouvelles idées.

Merci à tous ces jeunes qui, depuis 2015, ont animé le CDJ et porté plusieurs projets : fresque, terrain de bosses à Chardane, panneaux invitant à la sécurité et incitation à ne pas fumer aux abords de l'école, rénovation des sanitaires de l'école, animation des Champs Golots et réalisation du calendrier apprécié chaque année par la population forgeronne, pour n'en citer que quelques-uns.

Le calendrier 2023 est toujours en vente au secrétariat de Mairie. Le dernier Conseil des Jeunes a décidé de faire don du produit de la vente des calendriers à des œuvres caritatives.



✓ **VENTE DE BOIS MÉLANGÉ** :

Le nombre de stères livrés aux habitants sera limité à 5 stères par foyer, à adapter selon la quantité de bois disponible. Le prix du stère rendu est fixé à 59.00 €.

Merci de retourner le coupon ci-joint en mairie avant le 28 février 2023.

✓ **COLLECTE DES SAPINS DE NOËL** :

Organisée en collaboration avec le SICOVAD, **jusqu'au 15 janvier 2023 inclus**.
Allée des Cerisiers – **sur le parking du cimetière**



✓ **C.C.A.S.** :

Cinq membres du C.C.A.S. se relaient chaque mois pour appeler les personnes âgées, handicapées, isolées de la commune. Ces mêmes membres s'organisent également en binômes pour réaliser des visites à domicile. Si vous souhaitez bénéficier de ces moments d'échange, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

2. INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

✓ RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes sont invités à se présenter en mairie, munis du livret de famille afin d'effectuer le recensement militaire, démarche nécessaire pour toute inscription aux examens, concours et sur les listes électorales.

✓ PANNEAU POCKET :

N'hésitez pas à utiliser l'application Panneau Pocket téléchargeable gratuitement. Vous y trouverez des informations ou des alertes diffusées par la commune. Vous pourrez également consulter les informations d'autres communes. Site : www.panneaupocket.com



✓ COVOITURAGE AVEC LA CAE D'EPINAL :

Avec l'application Klaxit, la Communauté d'Agglomération d'Épinal vous propose de rentabiliser vos trajets domicile-travail en les partageant avec vos collègues ou vos voisins. Quelle que soit la distance, les trajets domicile-travail réalisés avec l'application de covoiturage Klaxit et ayant pour origine ou destination l'une des communes du territoire, sont subventionnés par la collectivité.

- Conducteurs : recevez au moins 2 €/trajet/passager transporté, jusqu'à 2 fois/jour, soit 4 €/jour et 160 €/mois minimum.
- Passagers : vos trajets domicile-travail sont offerts, faites des économies et déplacez-vous sans frais tous les jours.

✓ CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS :

Pour la délivrance ou le renouvellement de vos pièces d'identité, - Vous devez préremplir votre demande en ligne sur le site : ants.gouv.fr ou service-public.fr, puis prendre rendez-vous dans une des mairies habilitées du secteur : Chantraine, Epinal, Golbey, Mirecourt, Thaon-les-Vosges.

Si vous rencontrez des difficultés pour établir votre demande, vous pouvez prendre rendez-vous à la :

✓ MAISON FRANCE SERVICES GIRANCOURT :

Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches administratives et numériques à GIRANCOURT - 130, chemin des Mitroches

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :

- Lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- **Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00**



Tél : 03.29.36.15.47 – Mail : mbouteloup@pays-epinal.fr

✓ MANIFESTATIONS A VENIR :



- **04/02/2023** : Repas dansant organisé par Forges Festi Loisirs
- **11 au 18/03/2022** : Exposition « *Couleurs de Printemps* » organisée par l'association du B.I.C.
- **25/03/2023** : Assemblée Générale de l'Amicale Loisirs des Retraités et repas dansant

3. QUOI DE NEUF ?

✓ PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'IODE :

Le plan communal est en cours de finalisation. Une plaquette spécifique sera distribuée dans les boîtes aux lettres prochainement.

✓ MOUVEMENTS DE PERSONNEL COMMUNAL :

- Démission de Madame Isabelle REMY à compter du 01/01/2023, elle est remplacée par Mme Sandra GENAY, agent d'animation.
- Mme Monique VAUBOURG, agent d'entretien, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/01/2023. La municipalité a fait le choix de développer davantage l'animation de la jeunesse et a recruté un agent d'animation. M. Florian GRÜN.
- Départ en retraite de Madame Clarence FRECHIN, agent administratif, le 31/03/2023 mais, en raison d'un Compte Epargne Temps, elle a quitté son poste fin décembre. Elle sera remplacée à partir du 16/01/2023 par Mme Mathilde HEITZ.
- M. Denis ETIENNE, agent aux services techniques fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juin. En raison d'un CET, il sera en congés dès le 12 janvier. Son remplacement est envisagé.

Les agents retraités ont été honorés par la municipalité lors d'une cérémonie en mairie le 16 décembre, au cours de laquelle la médaille du travail a été remise à Stéphane THIEBAUT pour 20 ans de service dans la Fonction Publique Territoriale.



✓ RISQUES DE COUPURES D'ÉLECTRICITÉ LORS DES PICS DE CONSOMMATION EN PÉRIODE HIVERNALE :

Modalités : ces coupures affecteront alternativement des portions du département, par tranche de 2 heures, entre 7h30-13h00 et/ou 18h00-20h00, en principe pas les week-ends et jours fériés. Elles seront annoncées à partir de J-3 à la maille nationale, puis à J-1 à la maille départementale et communale.

Grande vigilance pour :

- Les personnes disposant d'un équipement médical (s'assurer d'une alimentation autonome de 2h00)
- Les patients sous respirateur artificiel plus de 20h00/jour et enfants bénéficiant de nutrition parentérale à domicile sont invités à s'inscrire au dispositif d'information particulier pour les patients à haut risque vital sur le site : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/patient-haut-risque-vital-soyez-informe-en-cas-de-coupure-electrique> pour télécharger des formulaires d'inscription puis en contactant leur médecin traitant.

Utile :

Pour être informé des coupures à venir, s'inscrire sur le site monécowatt à l'adresse : <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure>.

Pour savoir si la commune est concernée par un délestage le lendemain, se rendre sur le site : <https://coupures-temporaires.enedis.fr> à compter de 17h00.

Conseils pour limiter les désagréments de ces 2h00 de coupures :

1. Charger les batteries de votre mobile, ordinateur, quelques heures avant la coupure
2. Pendant la coupure ne téléphoner que si vraiment nécessaire
3. Préparer des boissons et de la nourriture
4. Prévoir lampes de poche à batteries chargées, une radio sur batteries (pour être informé), des vêtements chauds et si besoin des médicaments
5. Fermer bien le congélateur et ne pas l'ouvrir pendant la coupure
6. Retirer les fiches électriques des prises et à rétablissement du courant, les rebrancher une par une pour éviter d'endommager vos appareils par une surtension ou une surcharge électrique
7. Fermer les volets rideaux, etc... pour éviter le refroidissement
8. Prévenir les membres de la famille, les connaissances que vous serez peut-être non joignable
9. Vérifier que, sans électricité, les portes, portails à commande électrique peuvent être ouverts et que votre réveil-matin sonnera